

Établissement d'Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (anciennement Foyer de Vie), L'EANM Saint-Paul accueille 6 adultes malvoyants avec troubles associés ayant une incapacité de travail, mais ayant conservé une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour réaliser les actes de la vie courante, conformément aux conventions signées avec l'aide sociale. L'accueil peut s'envisager au sein de notre établissement pour les femmes et les hommes âgés de 20 ans et plus, disposant d'une notification d'orientation en Foyer de Vie en cours de validité.

## PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Dans l'établissement Saint-Paul, la participation du résident permet de développer et de maintenir ses capacités à être acteur de sa vie. Un projet personnalisé est élaboré pour chacune des personnes accueillies, prenant en compte ses attentes et ses besoins, dans une démarche de co-construction du projet entre la personne accompagnée (et son représentant légal) et les équipes professionnelles.

### Le projet socio-éducatif

Les divers soutiens éducatifs et pédagogiques sont des outils de compensation des difficultés et de développement personnel des personnes accompagnées dans les domaines suivants :

- maintien des acquis,
- respect des règles communes,
- relations sociales et lien familial,
- maîtrise de la communication (verbale ou non verbale),
- autonomie dans la vie quotidienne et dans les activités de vie courante,
- participation à une activité de groupe et à la vie sociale,
- contrôle émotionnel et des attitudes, capacités d'adaptation.

Dans un souci permanent de favoriser l'épanouissement des bénéficiaires, les professionnels s'attachent à proposer des activités adaptées au sein de l'établissement (cuisine, esthétique, Chorale, gym douce, médiation animale, ateliers manuels, relaxation, massage, danse, théâtre, peinture...) ou à l'extérieur dans des infrastructures accessibles (cinéma, spectacles, piscine, équithérapie, jardinage...). Les bénéfices sont multiples, permettant de développer ou maintenir le lien social et favoriser l'inclusion ou encore la découverte et la créativité.

Des séjours adaptés sont régulièrement organisés, pensés avec les résidents en fonction de leurs désirs et des possibilités.



## Coopération et partenariat

- Avec l'association des auxiliaires des aveugles et l'implication de bénévoles chaque semaine.
- Avec le SAVS Valentin HAUY, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de certains résidents et de futurs projets de réorientations, s'inscrivant dans la logique de parcours de vie.
- De nombreux intervenants extérieurs : musiciens, conteurs, instructeur de locomotion, pédicures... viennent compléter l'offre des prestations des foyers.
- Convention avec la Fondation Orange : remise à niveau informatique des salariés et ateliers informatiques proposés aux résidents.
- Adhésion à *Culture du cœur* pour permettre l'accès à la culture des personnes handicapées du foyer.

## Les grands axes du projet d'établissement sont les suivants :

- Développer une culture participative des usagers et de leur famille au sein de l'établissement.
- Répondre à la problématique du vieillissement des personnes accompagnées.
- Développer des démarches d'accompagnement individualisées et adaptées pour les adultes concernés.
- Construire les conditions d'une meilleure inclusion sociale des personnes accompagnées.
- Établir et développer des relations de partenariat solides et structurelles.



### **EANM SAINT-PAUL** (anciennement Foyer de vie)

6, rue Giordano Bruno 75014 PARIS

Tél. : 01.40.52.42.28

email : secretariat.fdp@oda.fr

**www.oda.fr**



Juillet 2018